

Compte-rendu du Conseil Municipal

Le 3 juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Marie-Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE , Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Michel BERNARD, Mme Christine LALIZOU, M. BAEZA Christophe, , Mme Hélène BEDUBOURG et Mme Séverine BORDAS.

Absents excusés : M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ, Mme CHATEAUNEUF Christelle, M. Sylvain ROOY et Mme Coraline ROTH ;

Représentés : M. Sylvain CONNANGLE donne procuration à M. Pascal DELTEIL.

Mme Christine LALIZOU est élue secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire propose de rajoute à l'ordre du jour :

- Point la Poste

Le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour ainsi modifié.

➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 mai 2025

M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 mai 2025. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres.

➤ Convention canoë 2025

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention signée avec M. Frédéric LHOMME entreprise PROSPORTS 24 exploitant du point accueil canoë pour la saison canoë 2025.

La convention reprendra les points suivants :

- Mise à disposition de 25m² sur la parcelle A1681 pour l'installation d'un point canoë pour la saison 2025
- Prix de location : 364,15 € pour la saison

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de cette convention pour la saison 2025.

➤ Emprunt pour l'agrandissement Gymnase Fernand Mourgues :

Afin d'assurer l'agrandissement du Gymnase Fernand Mourgues, il y a lieu de recourir à un crédit à long terme de 400 000 € et un crédit relais de 106 000€ en attente du remboursement de la FCTVA. Après avoir pris connaissance des différentes offres, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser l'emprunt à long terme auprès du Crédit Mutuel du Sud-Ouest pour la somme de 400 000€ d'une durée de 20 ans au taux fixe de 3,83 % ainsi qu'un prêt relais de 106 000€ sur une durée de 36 mois au taux EURIBOR 3 MOIS I.PREFIX. + marge en % de 1,42.

➤ Recrutement pour accroissement temporaire d'activité au service technique à compter du 01/ 07/2025

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de recruter un agent au service technique dans le cadre d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} juillet 2025 et jusqu'au 30 juin 2026 pour une durée hebdomadaire de 35 h.

Cet agent sera chargé de la préparation des repas, de l'aide au service et de l'entretien des cuisines du restaurant scolaire et du centre de loisirs.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 366.

➤ Modalités d'octroi de cadeaux du personnel pour départ à la retraite

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal doit prendre une délibération décidant l'octroi de cadeaux aux agents ;

Suite au départ à la retraite d'un agent de la collectivité, un cadeau d'une valeur de 850 € va être offert à l'agent par la municipalité.

➤ Désignation d'un coordonnateur pour le recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026

Mme Béatrice FEYTOUT est désignée coordonnatrice dans le cadre du recensement de la population. Elle bénéficiera du remboursement de ses frais de mission.

➤Point la Poste

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du compte rendu de sa rencontre avec le directeur de la Poste du secteur de Bergerac et le responsable de l'évolution du maillage territorial concernant l'adaptation des horaires du bureau de Poste de Gardonne car selon la Poste il a été constaté une baisse d'activité de – 45 % depuis 2014.

Il a donc été proposé d'adapter les horaires soit une volumétrie de 14 heures par semaine en laissant le bureau ouvert soit le matin, soit l'après-midi.

Autre point évoqué : ouverture du bureau de poste du lundi au vendredi de 9 h à 12 h durant la saison estivale du 30 juin au 30 août 2025

Le Conseil Municipal s'oppose fermement à la diminution des heures d'ouverture du bureau de Poste au public et demande le maintien des jours et horaires d'ouverture actuels

➤Compte rendu du conseil communautaire de la CAB du 14 avril 2025

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu du conseil communautaire de la CAB.

➤ Questions diverses

La séance est levée à 20 H 35

Prochain Conseil Municipal le 2 juillet 2025

**Le Maire
DELTEIL Pascal**

**Le Secrétaire de Séance
Mme Christine LALIZOU**